

# Bientôt la première faculté d'éducation

LIÈGE Cette naissance ne fait pas l'unanimité toutefois au sein de l'université

- La première faculté d'éducation en Belgique verra le jour à l'université de Liège.
- Le projet est porté par le recteur Albert Corhay.
- Mais les délégués facultaires et certains professeurs ne sont pas convaincus par l'idée.

Une nouvelle faculté pourrait voir le jour en septembre 2018 à l'Université de Liège. Du moins, c'est le souhait du recteur Albert Corhay qui presse le pas pour la mettre sur pied dès que possible. « On aimerait mettre en place une faculté d'Éducation qui regrouperait toutes les sections aboutissant au diplôme pour enseigner dans le degré secondaire supérieur », annonce Albert Corhay.

Cette faculté répondra au décret Marcourt qui va notamment faire passer les études dans les hautes écoles de trois à quatre ou cinq années, permettant ainsi aux étudiants d'obtenir une équivalence au niveau du diplôme ainsi que du barème salarial par rapport aux études universitaires.

Les étudiants universitaires devront donc, dès leur première année, choisir entre un bachelier enseignement ou disciplinaire. Autrement dit, savoir s'ils veulent devenir enseignants ou non.

C'est ainsi qu'un étudiant de

la section d'histoire partagera une série de cours communs avec un étudiant en sciences, comme la psychologie, la sociologie, la pédagogie, etc. en plus des cours spécifiques à sa section.

Toutefois, dans une lettre ouverte adressée au recteur, les délégués facultaires en Philosophie et Lettres marquent leurs réserves par rapport à ce projet. Dans celle-ci, les représentants de la faculté affirment que le choix de carrière d'un étudiant « se définit au fil de son parcours et à travers la découverte de sa discipline », et non d'emblée avant d'entamer ses études. Jusqu'à ce jour, les étudiants devaient opter pour la finalité didactique une fois en master ou faire une année d'agrégation supplémentaire pour pouvoir enseigner. Cette dernière année serait maintenue pour ceux qui n'étudieront pas à la nouvelle faculté. Seule différence : ceux de la faculté pourront enseigner dans n'importe quel degré alors que ceux qui font l'agrégation

devront se contenter des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années secondaires. Un handicap à l'embauche, selon certains.

De plus, la réforme du décret

Marcourt semble vouloir remédier à une pénurie d'enseignants. Les délégués se questionnent donc : « Est-il vraiment bénéfique pour notre institution de la rendre concurrentielle ? (...) Chaque établissement joue son rôle dans la formation et y apporte une part de richesse ».

De plus, si l'on considère que la faculté de Philosophie et Lettres est celle qui produit le plus d'enseignants au sein de l'université, ses représentants

regrettent « l'éventualité que la faculté de Philosophie et Lettres se vide de sa substance. (...) Si une nouvelle faculté axée sur la pédagogie venait se substituer à nos actuelles finalités didactiques, elle entraînerait de facto l'affaiblissement et la disparition d'une institution bicentenaire ponctuée par la recherche

et les perspectives de critiques de savoir ». Et de renchérir : « Ne prenons pas le risque de créer des pédagogues à la tête vide ».

## Collaboration

Néanmoins, Albert Corhay est convaincu de la nécessité de cette faculté, qui serait une première en Belgique francophone. « La création de cette faculté répond à un besoin particulier. De plus, elle accentuerait l'interaction entre l'université et les hautes écoles. Nous allons intervenir à 50 % dans le master des hautes écoles et inversement, elles pourront intervenir dans les filières d'enseignement chez nous. Nous allons mettre en commun nos ressources et faire de cette faculté l'espace commun de la co-diplomation entre ces deux institutions », explique le recteur. Le conseil d'administration de l'ULiège, s'il n'a pas encore formellement voté la création de cette faculté, s'est toutefois montré plutôt enthousiaste à cette idée. ■

ESEN KAYNAK